

Eau et santé: la Suisse participe à l'optimisation de la gestion de l'eau destinée à la consommation humaine à travers l'Europe

Berne, 06.02.2007 - La première réunion des Parties au Protocole Eau et Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et de la Commission Economique pour l'Europe des Nations Unies (CEE-ONU) a eu lieu du 17 au 19 janvier dernier à Genève. A cette occasion, cent soixante participants, représentant une quarantaine de pays ont adopté une déclaration, ainsi qu'un ambitieux programme de travail. La Suisse, représentée par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et la Direction pour le développement et la coopération (DDC), s'est engagée dans le bureau exécutif qui gèrera la mise en œuvre de ce Protocole.

Sous la conduite de l'OFEV, les participants se sont engagés à établir des objectifs nationaux, dans le but d'améliorer la gestion de l'eau. Le suivi de ces travaux se fera par un monitoring international qui permettra d'évaluer les résultats obtenus dans chaque pays. Les participants ont également accepté de mettre en place un système de surveillance et d'alerte au niveau international permettant d'échanger rapidement des informations lors de catastrophes liées à l'eau. Les participants ont convenu de coordonner les actions des pays donateurs qui soutiennent des projets de développement dans les régions d'Europe centrale. Le Bureau coordonnera les activités des nombreux groupes de travail formés lors de cette réunion et fera le bilan dans trois ans. Cela favorisera de nombreux échanges d'expériences, qui sont de première importance pour les nouveaux enjeux liés à la qualité et à la distribution de l'eau potable. Une table ronde sur le droit à l'eau, à laquelle participaient plusieurs représentants de haut niveau d'organisations internationales a été modérée par le représentant de la DDC. Elle a souligné, à l'aide d'exemples très concrets l'importance de se mobiliser pour garantir ce droit aux populations les plus démunies. L'exemple de la Belgique, qui a mis en place toute une série de mesures simples et concrètes pour assurer le droit à l'eau, a suscité beaucoup d'intérêt. Il a également été relevé que le Protocole Eau et santé, qui inclut aussi la garantie de l'accès de tous à une eau potable sûre, est un outil très adapté pour mettre ce droit humain en pratique. L'OFSP organisera la coordination des activités nationales. Jusqu'à fin 2008 les buts que veut atteindre la Suisse devront être définis entre les partenaires concernés (offices fédéraux, autorités cantonales, distributeurs d'eau). Ces partenaires devront aussi convenir des moyens de surveillance (monitoring) à mettre en place pour pouvoir évaluer globalement la situation de l'approvisionnement en Suisse. Ces évaluations impliquent une étroite collaboration afin de pouvoir tenir compte des nombreux paramètres qui influencent la qualité de l'eau que reçoivent les consommateurs. Le succès du projet "Eau et santé" de l'OMS est étroitement lié à l'établissement d'un excellent réseau d'échanges à tous les niveaux.

Pour toute question complémentaire s'adresser à:

Direction protection des consommateurs, Division sûreté alimentaire,

Pierre Studer 031 322 95 05

Editeur:

Office fédéral de la santé publique

<http://www.bag.admin.ch>

Rechercher sur admin.ch

[Recherche avancée](#)